



Assemblée générale du 21 avril 2008

Exercice 2007

RAPPORT D'ACTIVITÉ

www.transparence-france.org

*Transparence-International France est la section française de **Transparency International** (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI, qui comprend actuellement 80 sections nationales de par le monde, a son secrétariat international basé à Berlin en Allemagne.*

Pour plus d'informations sur TI, ses sections nationales et ses activités :

www.transparency.org

SOMMAIRE

I. Avant propos, par Daniel Lebègue, président de TI France

II. Rapport d'activité 2007

1. Entreprises

- 1.1. Grandes entreprises
- 1.2. PME

2. Éducation, enseignement, formation

- 2.1. Organisation d'un deuxième colloque scientifique
- 2.2. Autres relations avec l'enseignement supérieur
- 2.3. *Working paper* de Transparency International sur la corruption dans l'éducation

3. Vie politique et action publique

- 3.1. Questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle
- 3.2. Plaidoyer autour de la nouvelle loi sur la lutte contre la corruption (loi du 13 novembre 2007)
- 3.3. Poursuite de la promotion du pacte de transparence
- 3.4. Organisation d'une conférence sur les moyens d'action de la justice française pour lutter contre la corruption
- 3.5. Relations avec les pouvoirs publics

4. Groupes de travail, partenariats et interventions externes

- 4.1. Groupes de travail de TI France
- 4.2. Participation aux travaux de plates-formes d'ONG
- 4.3. Partenariats
- 4.4. Interventions externes

5. Réunions publiques

6. Communication

6.1. Modernisation des supports de communication : refonte du site internet et création d'une brochure de présentation

6.2. La Lettre de Transparence

6.3. TI France dans les médias

7. Vie de l'association

7.1. Relations avec Transparency International

7.2. Cotisations

7.3. Conseil d'Administration

III. Objectifs 2008

1. Objectifs sectoriels

- Entreprises
- Monde de l'enseignement
- Vie politique et action publique

2. Groupes de travail

3. Communication et relations avec les médias

I. Avant propos, par Daniel Lebègue, président de TI France

La lutte contre la corruption est une œuvre de longue haleine, qui exige de la part de ceux qui mènent ce combat conviction, détermination et rigueur dans les méthodes d'action. Telles sont en tout cas les valeurs fédératrices de Transparency International, qui ont été réaffirmées à l'occasion de notre assemblée générale en Indonésie fin 2007.

L'année 2007 porte en effet la marque des difficultés de notre combat. Elle témoigne également en France, en Europe et dans le monde d'avancées incontestables.

L'absence d'accord entre les Etats signataires de la convention des Nations Unies contre la corruption sur le processus de suivi et d'évaluation à mettre en œuvre, les affaires graves de corruption mettant en cause de grandes entreprises multinationales (British Aerospace, Siemens, Boeing, Total), la réélection de responsables politiques notoirement corrompus dans certains pays d'Asie et d'Afrique, dans un autre registre, les développements de l'affaire Clearstream illustrent la poursuite de mauvaises pratiques et de comportements contraires à l'état de droit.

Dans les classements internationaux, la France, qui a pourtant renforcé à de multiples reprises sa législation destinée à assurer la moralisation de la vie politique ainsi que la transparence des marchés publics et privés, subit toujours l'impact en termes d'image des affaires politico-financières des vingt dernières années.

A l'inverse, les engagements publics pris, en réponse aux sollicitations de TI France, par la majorité des candidats à l'élection présidentielle et en particulier par Nicolas Sarkozy, la transposition en droit français des conventions anti-corruption des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, la mobilisation d'un nombre croissant de grandes entreprises, de Pme, d'investisseurs financiers et d'élus locaux en faveur de l'adoption de plans de prévention des risques de fraude et de corruption mis en place souvent en partenariat avec notre mouvement, sont autant d'évolutions positives qui témoignent d'une prise de conscience grandissante des enjeux.

Pour accélérer le mouvement, TI France doit faire évoluer ses méthodes d'action, comme nous avons commencé à le faire en 2007. Nous devons être à la fois plus incisifs, plus à l'écoute des victimes de la corruption, agir en partenariat avec d'autres ONG et associations, prendre davantage appui sur les médias et en particulier sur les nouveaux supports de communication (sites internet, presse gratuite, radios associatives).

Il nous faut aussi préserver et enrichir notre expertise, la qualité de nos outils, notre capacité à dialoguer avec tous les acteurs de la vie économique et sociale. Vaste programme aurait dit le général de Gaulle, mais projets mobilisateurs je l'espère pour nos membres et nos partenaires.

* * *

Rapport d'activité 2007

1. Entreprises

1.1. Grandes entreprises

La mise en œuvre d'un nouveau partenariat a débuté en 2007 avec la société Suez Environnement. Les objectifs du partenariat sont pour Suez Environnement d'évaluer et améliorer ses procédures éthiques dans les domaines de la transparence et de la lutte contre la corruption. Pour TI France, il s'agit de faire progresser la prévention de la corruption dans le secteur privé, d'expérimenter et d'améliorer les outils développés par le réseau TI à l'attention des entreprises, et d'identifier des bonnes pratiques.

TI France s'est par ailleurs entendu avec la société Aéroport de Paris pour engager en janvier 2008 une collaboration de même nature.

Enfin, TI France a participé aux réunions des comités des parties prenantes de Gaz de France et de Suez Environnement.

1.2. PME

TI France a présenté à quelques dizaines d'entreprises son vade-mecum « Ethique et Transparence – Prévenir le risque de corruption dans les PME » dans le cadre des « Forums des risques » organisés par Ernst&Young à Nantes, Lille et Lyon.

2. Education, enseignement, formation

2.1. Organisation d'un deuxième colloque scientifique

TI France a organisé le 21 septembre 2007 dernier son colloque annuel sur le thème : « Agir contre la corruption : quels droits pour les victimes ? ». L'idée qu'au-delà de l'atteinte portée au pacte social et aux libertés fondamentales, la corruption est une violence faite à des personnes, physiques ou morales, qui subissent de fait un préjudice et qui ont droit à obtenir réparation est une idée relativement neuve dans notre système de droit : c'est le plus souvent le parquet qui engage l'action publique au nom de l'intérêt collectif en matière de recherche et de répression des actes de corruption.

Introduit par le président Guy Canivet, ce colloque, auquel ont participé des personnalités éminentes du monde de la magistrature, du barreau, de l'université et de l'entreprise, a clairement manifesté une évolution des esprits, qui conduit à placer au centre de la lutte contre la corruption, la volonté d'identifier les victimes, de les protéger et de leur donner les moyens de faire valoir leurs droits.

C'est en fonction de cet objectif qu'ont été, entre autres, abordées les questions de l'assistance juridique aux victimes, du droit à restitution des avoirs détournés ou à indemnisation du préjudice matériel ou moral, de l'éventuelle introduction du plaider coupable, de la protection des victimes et des témoins, de l'action collective et de la possibilité pour une association spécialisée comme TI d'engager cette action.

2.2. Autres relations avec l'enseignement supérieur

Le réseau de chercheurs et d'enseignants sur les divers aspects de la détection, répression et prévention de la corruption, de la fraude financière et du blanchiment continue à s'étendre. Des mémoires et thèses ont fait l'objet d'un soutien de la part de plusieurs de nos membres. Non seulement des universités et des grandes écoles, mais également d'autres structures scientifiques s'intéressent à nos travaux. TI France est intervenu en tant que membre dans divers jurys d'examen. Plusieurs universités coopèrent et échangent des informations sur ces thématiques. Des enseignements spécialisés sont dispensés et rencontrent un grand intérêt auprès des étudiants qui se trouvent insuffisamment équipés pour se défendre dans leurs activités futures. A titre d'exemple, une intervention a été faite à l'ENA.

2.3. Working paper de Transparency International sur la corruption dans l'éducation

Ce document concis développé par le secrétariat international de TI présente les formes et les effets de la corruption dans le monde de l'éducation. Sa version française est accessible sur la page suivante du site de TI :

http://www.transparency.org/publications/publications/working_paper_no_04_2007_education

3. Vie politique et action publique

3.1. Questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle

A l'occasion de l'élection présidentielle 2007 nous avons adressé un questionnaire aux candidats. Notre objectif était de recueillir leur avis et leurs engagements sur des mesures précises qui nous paraissent de nature à améliorer la transparence et à prévenir les risques de corruption.

François Bayrou, Olivier Besancenot, Marie-Georges Buffet, Jean-Marie Le Pen, Ségolène Royal, Dominique Voynet et Nicolas Sarkozy ont répondu aux questions de TI France. Ils ont largement souscrit à nos propositions. Les suggestions suivantes ont en particulier reçu l'assentiment de tous les répondants :

- accorder une place plus importante à l'instruction civique dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- donner les moyens à la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) de contrôler les comptes des partis politiques ;
- étendre la déclaration de patrimoine des élus aux revenus et autres avantages en nature liés à la fonction ; N. Sarkozy n'a toutefois pas souscrit à la proposition de TI France de rendre cette déclaration annuelle ;
- inciter les collectivités publiques à intégrer les dispositions d'un « pacte de transparence »¹ dans les marchés publics ;
- renforcer les moyens des juridictions spécialisées dans la lutte contre la corruption ;

¹ En vertu d'un pacte de transparence, tous les candidats à un marché public doivent s'engager à ne faire aucun versement de complaisance et à prendre des mesures précises pour assurer la transparence de tous les règlements liés au contrat. L'acheteur public s'oblige de son côté à faire en sorte que ses représentants s'abstiennent de toute sollicitation.

- engager, au sein de l'Union européenne, une action vigoureuse contre les paradis fiscaux et le blanchiment d'argent sale ;
- exiger la transparence sur l'utilisation de l'aide au développement et sur les paiements de toute nature faits aux Etats par les entreprises appartenant au secteur des industries extractives.

En ce qui concerne la question qui portait sur les mandats successifs, plusieurs candidats ont déclaré ne pas établir de lien direct entre la limitation du nombre de mandats successifs et la réduction des risques de corruption. Mme Royal, MM Bayrou, Le Pen et Sarkozy se sont déclarés opposés à la proposition de TI France d'instaurer une limitation de l'éligibilité pour la même fonction électorale à deux mandats successifs.

La majorité des candidats se sont en revanche déclarés favorables à ce que soit porté à 10 ans le plafond de la peine complémentaire d'inéligibilité pour les élus condamnés pour faits de corruption, à l'exception de Mme Royal qui s'y est opposée et de M. Sarkozy qui ne s'est pas prononcé.

Concernant enfin la question relative à la procédure du secret défense, la majorité des candidats se sont déclarés favorables à sa réforme, à l'exception de M. Sarkozy qui n'estime pas cette réforme indispensable en l'état actuel. Quant à M. Bayrou, s'il est favorable à une réforme du système, il est opposé à la proposition de TI France tendant à conférer un pouvoir de décision à la Commission Consultative du Secret de la Défense Nationale.

TI France a publié avant le premier tour du 22 avril 2007 l'intégralité des réponses des sept candidats en encourageant les électeurs à prendre connaissance des engagements pris.

Nous suivons aujourd'hui la mise en œuvre par le nouveau président de la République des engagements qu'il a souscrits en réponse à ce questionnaire². La mise en œuvre d'un premier engagement a déjà été amorcée avec le renforcement de la protection des déclencheurs d'alerte (ou « whistleblowers ») dans le secteur privé, introduit par la loi du 13 novembre 2007.

3.2. Plaidoyer autour de la nouvelle loi sur la lutte contre la corruption (loi du 13 novembre 2007)

Daniel Lebègue a été auditionné en tant que président de TI France par les rapporteurs de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le cadre des travaux préparatoires de la nouvelle loi sur la lutte contre la corruption adoptée le 13 novembre 2007. A cette occasion, il s'est bien évidemment félicité que l'une des premières lois de la nouvelle législature soit consacrée à cette matière. Il s'est globalement déclaré satisfait des dispositions du projet de loi. Sur le contexte international et l'action de la France, il a précisé que :

- TI France relève que la France fait figure de chef de file par rapport à nombre de grands pays industrialisés pour la transposition en droit interne des engagements internationaux anti-corruption et notamment de la convention OCDE de 1997 ;
- paradoxalement, autant l'opinion française que les milieux d'affaires internationaux continuent de considérer la classe politique française comme étant particulièrement touchée par la corruption ;
- dans ce contexte, TI France s'étonne de la rareté des affaires de corruption politique dont les tribunaux se saisissent.

² L'intégralité des réponses de Nicolas Sarkozy est consultable sur le site de TI France sur lequel est également proposée l'intégralité des questions et des réponses des autres répondants.

Daniel. Lebègue a remis aux rapporteurs les réponses de Nicolas Sarkozy au questionnaire adressé aux candidats à l'élection présidentielle 2007. Il a insisté sur la nécessité de :

- Réduire le champ des immunités des élus (Présidence de la République, élus locaux) et des secrets (secret défense notamment) ;
- Renforcer l'indépendance des magistrats chargés des dossiers de délinquance économique ;
- Lutter contre les abus des centres financiers offshore et renforcer la coopération judiciaire internationale ;
- Donner la possibilité aux victimes de la corruption de faire valoir leurs droits à réparation en saisissant la justice, soit directement, soit par l'intermédiaire d'associations agréées.

La loi finalement adoptée le 13 novembre est une avancée significative dans le renforcement du dispositif législatif français de lutte contre la corruption. Avec cette loi, la France s'est en effet mise en conformité avec ses engagements internationaux anti-corruption souscrits dans le cadre des conventions de l'ONU et du Conseil de l'Europe. Dans un communiqué publié le 11 octobre, TI France a formulé les observations suivantes.

Nous avons tout d'abord regretté la réserve introduite par le gouvernement sur la mise en œuvre de la convention pénale du Conseil de l'Europe contre la corruption en ce qui concerne le trafic d'influence exercé sur des agents publics étrangers. Pour justifier cette réserve, le Garde des Sceaux Rachida Dati a invoqué le principe de réciprocité et le fait que les législations de certains pays (Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède notamment) ignorent l'infraction de trafic d'influence.

TI France a en revanche salué le renforcement de la protection des déclencheurs d'alerte dans les entreprises qui correspond à la mise en œuvre de l'une des propositions phares de son rapport sur le sujet publié en 2003.

L'extension au délit de corruption de l'usage des techniques spéciales d'enquête réservées à la criminalité organisée est aussi une avancée importante qui facilitera le travail des enquêteurs et des juges d'instruction.

Concernant les moyens humains et matériels de la justice française pour lutter contre la corruption, TI France suivra attentivement la mise en œuvre de l'engagement pris devant les députés par Rachida Dati de renforcer les moyens du pôle financier de Paris en « magistrats expérimentés » et en « assistants spécialisés ». Nous avons par ailleurs appelé le gouvernement à ne pas oublier les juridictions régionales spécialisées.

Nous avons encouragé le législateur à aller plus loin pour améliorer la détection de la corruption en facilitant le signalement par les tribunaux administratifs aux juridictions financières des infractions économiques dont ils ont connaissance. En l'absence de procédure adéquate, on se prive d'une voie de saisine potentiellement très efficace des juges financiers.

Enfin, nous avons regretté le rejet de l'amendement proposé par Michel Hunault, le Rapporteur de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, visant à permettre à toute association reconnue d'utilité publique et régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans qui se propose, par ses statuts, de lutter contre la corruption, de se constituer partie civile à l'audience. Il nous semble que cette décision va à l'encontre de la réparation des préjudices subis par les victimes de la corruption.

3.3. Poursuite de la promotion du "pacte de Transparence"

Le pacte de transparence a été proposé aux exécutifs de quelques collectivités publiques, ainsi que des éléments de charte de déontologie. Ces contacts sont amenés à se poursuivre en 2008.

Le pacte de transparence a par ailleurs été promu dans le cadre de la consultation lancée par le gouvernement sur le Plan national d'action pour des achats publics durables. Suite à cette action, le paragraphe suivant a été introduit dans le Plan finalement adopté : *« Le développement d'éléments de déontologie afin d'améliorer l'éthique des achats et la fiabilité des sources, de responsabiliser les acteurs de la commande publique et de prévenir les pratiques de corruption. Ce développement pourra notamment s'appuyer sur le pacte de transparence proposé par l'association Transparence Internationale ».*

3.4. Organisation d'une conférence sur les moyens d'action de la justice française pour lutter contre la corruption avec la juge Isabelle Prévost-Desprez

Lors de son intervention devant les membres de TI France, la juge Isabelle Prévost-Desprez, vice-Présidente à la 15ème chambre (délits économiques et financiers) de Nanterre, a attribué la raréfaction des affaires politico-financières à une réaction des élites suite à la vague de condamnations intervenues pendant les années 90. Selon elle, les pressions politiques sur les magistrats sont des réalités de plus en plus fortes, notamment depuis 2002. De plus, c'est l'ensemble des réformes de procédures pénales qui aurait été dicté par la volonté des élites de se protéger des juges. En y regardant de plus près, les évolutions législatives récentes ne visent in fine que la délinquance en col blanc. Pour preuves, elle cite les nouvelles dispositions en matière de détention provisoire et celles limitant les perquisitions dans les cabinets et domiciles d'avocats. Le fractionnement des affaires rentre dans le même processus. Certes les statistiques augmentent, mais ce procédé empêche de lutter efficacement contre les réseaux. Enfin, l'obligation faite aux juges d'instruction depuis le 01 juillet 2007 de rédiger un projet de mission pour recruter un expert financier, lesquels projet et expert sont soumis à l'accord des différentes parties prenantes au dossier, est une nouvelle source potentielle de ralentissement des procédures. Le problème de l'insuffisance considérable des moyens humains et matériels a aussi été abordé.

3.5. Relations avec les pouvoirs publics

Outre les auditions dans le cadre de la loi du 13 novembre, des échanges ponctuels ont eu lieu, comme lors des années précédentes, avec la direction du Trésor et le Ministère des affaires étrangères sur les questions de la mise en œuvre des conventions internationales (OCDE et ONU) et des autres engagements de la France en tant que membre du G8.

4. Groupes de travail, partenariats et interventions externes

4.1. Groupes de travail de TI France

Les groupes de travail sur le secret défense d'une part et des moyens de la justice d'autre part, ont poursuivi leurs travaux en 2007. Le rapport sur le secret défense sera publié en 2008. Le groupe de travail constitué autour des questions de la cybercriminalité, du

blanchiment des capitaux et la traçabilité des flux financiers a livré ses premières recommandations :

- Sensibiliser le monde de l'entreprise non financier au risque de blanchiment en identifiant les formes qu'il peut revêtir. Inciter le GAFI à élargir ses recommandations pratiques au monde de l'entreprise.
- Au titre du contrôle interne et de la prévention du risque de fraude et de blanchiment, recommander (ou imposer par la loi) dans les codes de gouvernance et les référentiels de contrôle interne la publication d'informations (*disclosure*) par les entreprises sur leurs modalités d'emploi des centres financiers offshore.
- Développer les tiers de confiance afin notamment de sécuriser l'enregistrement des flux financiers et d'atténuer le risque d'usurpation d'identité dans les services financiers en ligne.
- Enrichir le vademecum de TI France à l'intention des PME d'éléments de sensibilisation aux cyber-menaces.

4.2. Participation aux travaux de plates-formes d'ONG

Paradis fiscaux et judiciaires

La plate-forme « paradis fiscaux et judiciaires » (PFJ) réunit des organisations engagées dans le développement des pays du sud. Elle a publié la brochure « Paradis fiscaux et judiciaires – cessons le scandale ! » dont le but est de proposer une analyse concise et accessible au plus grand nombre sur les paradis fiscaux, leurs effets et les actions engagées et possibles pour s'attaquer à leurs abus. Parmi ses principales recommandations, on relève celle visant à :

- renforcer la transparence comptable des mouvements de fonds avec les PFJ
- édicter des règles limitant strictement les relations des banques avec les PFJ,
- favoriser l'entraide judiciaire au niveau européen,
- imposer la tenue de registres nationaux où seront inscrites les structures juridiques qui permettent actuellement le blanchiment de l'argent du crime.

Transparence des industries extractives

TI France a poursuivi sa participation à la plate-forme française de la coalition d'ONG « Publiez ce que vous payez ». Le Secours Catholique en assure la coordination. L'objectif est de s'attaquer, grâce à une plus grande transparence, à la « malédiction des ressources » qui frappe de nombreux pays riches en ressources naturelles, dans lesquels les revenus tirés de ces richesses emportent plus de conséquences dramatiques (corruption et conflits armés) que de bienfaits. Parmi les principales avancées de 2007, on note en particulier :

- la publication par le groupe Total d'une première batterie d'informations sur les paiements faits en direction de quatre pays (Gabon, Nigéria, Cameroun et Angola) ;
- l'efficacité de la mobilisation des ONG et de la communauté internationale contre les pressions exercées par les gouvernements angolais et congolais, respectivement à l'encontre de Sarah Wikes de l'ONG Global Witness d'une part, et de Christian Mounzeo et Brice Mackosso de la plateforme congolaise 'Publiez ce que vous payez » d'autre part, en raison de leur action pour la transparence des revenus pétroliers ; dans ces deux cas, cette mobilisation a permis de mettre fin à des incarcérations dont le seul fondement était l'intimidation de la société civile ;
- l'action des associations Survie, Sherpa et des Congolais de la diaspora qui ont porté plainte contre les présidents Denis Sassou N'Guesso et Omar Bongo pour recel de détournement de bien public ; si, suite à l'enquête préliminaire décidée par le parquet

de Paris, la plainte a été classée, elle aura néanmoins eu le grand mérite d'attirer l'attention des médias français sur la « malédiction des ressources » qui frappe le Congo Brazzaville et le Gabon.

- Le lancement de la coalition ivoirienne « Publiez ce que vous payez »
- La campagne de « Publiez ce que vous payez » sur les normes comptables internationales : le Parlement européen a repris à son compte les propositions des ONG sur la norme comptable internationale IFRS 8 qui s'applique aux industries extractives (publication pays par pays de leurs paiements par les compagnies pétrolières, gazières et minières).
- Concernant l'action particulière de TI France, outre le soutien apporté aux différentes actions de plaidoyer de la plateforme « Publiez ce que vous payez », les principaux messages de celle-ci ont été relayés dans le cadre du questionnaire adressé aux candidats à l'élection présidentielle et du rapport de progrès sur les engagements des états membres du G8 en matière de lutte contre la corruption. TI France s'est aussi associée à la lettre adressée à l'initiative de Survie au Président du Sénat dans laquelle les signataires s'indignaient du fait que le président de la République du Congo ait été invité à prononcer le discours d'ouverture du 5^{ème} forum sur le développement durable organisé au Palais du Luxembourg ;

4.3. Partenariats

En 2007, TI France a participé aux travaux de l'ORSE, de l'ADERSE, de l'AFNOR (norme ISO 26 000) et du CCIAS (organisme national de certification des auditeurs sociétaux).

4.4. Interventions externes

Des représentants de l'association sont intervenus en 2007 dans des cadres divers :

- 1er mars : intervention de Daniel Lebègue devant des anciens élèves des IEP sur le thème « "Les propositions de TI France pour renforcer la transparence et l'intégrité de la vie publique dans notre pays" ».
- 30 mars : intervention de Daniel Lebègue au FEDERE (Forum Européen pour le Développement Durable et une Entreprise Responsable) dans la séance plénière consacrée au thème "Gouvernance et éthique des affaires : quelles règles et quels outils ? Comment intégrer l'enjeu corruption dans la stratégie de RSE ?"
- 15 mai : intervention de Jacques Terray au Forum 2007 de l'OCDE dans une table ronde consacrée aux craintes du public face à la mondialisation
- 28 septembre : intervention de Daniel Lebègue au colloque RIODD consacré au développement durable
- 15 octobre : intervention d'André Jacquemet au colloque de l'Ordre des Experts Comptables consacré à la lutte contre le blanchiment, sur le thème « Comment déceler un cas de blanchiment ? Collecte des renseignements »
- 25 octobre : intervention de Julien Coll et Gaëlle Deriaz devant les membres de l'association « Savigny tiers monde » pour présenter TI et ses actions en Afrique
- 6 novembre : intervention de Jacques Terray aux Rencontres Economiques organisées par l'Institut de la gestion publique, sur le thème « Economie du crime – économie délinquante »
- 4 décembre : intervention d'Anne-José Fulgèras à la Convention nationale de la compagnie des conseils et experts financiers consacrée au whistleblowing

- 5 décembre : intervention de Jacques Terray à une table ronde d'Ubi France organisée sur le thème « Corruption, blanchiment, terrorisme – Bilan et perspectives »

5. Réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées en 2007. Outre la conférence d'Isabelle Prévost-Desprez et le colloque sur les droits des victimes de la corruption (voir plus haut), TI France a réuni ses membres et partenaires le 6 décembre autour des thèmes suivants :

- Journée mondiale anti-corruption et baromètre mondial de la corruption de TI
- Bilan de l'assemblée générale annuelle de TI à Bali
- Priorités 2008 de TI France (questionnaire élections municipales, droits des victimes)

6. Communication

6.1. Modernisation des supports de communication : refonte du site Internet et création d'une brochure de présentation

L'année 2007 aura été en grande partie consacrée à la modernisation des supports de communication de l'association.

Ce travail a conduit au lancement en janvier 2008 d'un nouveau site internet : www.transparence-france.org. Le nouveau site permet une présentation plus exhaustive des activités de TI France ainsi que des mises à jours quotidiennes sur l'actualité de la lutte contre la corruption.

La nouvelle brochure « Agir contre la corruption », distribuée le 6 décembre à l'occasion de journée mondiale anti-corruption, présente de manière concise TI, TI France et les enjeux de la lutte contre la corruption.

6.2. La Lettre de Transparence

Quatre numéros de la Lettre de Transparence (LLT) ont été publiés en 2007 et diffusés à environ 1500 exemplaires chacun. Les dossiers ont été consacrés aux thèmes suivants :

- LLT 32 – (Mars) : Dossier sur les réponses des candidats à l'élection présidentielle aux propositions de TI France.
- LLT 33 – (Juin) : Dossier sur les paradis fiscaux et judiciaires.
- LLT 34 – (Octobre) : Dossier sur la restitution des avoirs détournés.
- LLT 35 (Décembre) : Dossier sur la loi du 13 novembre 2007 relative à la lutte contre la corruption.

6.3. TI France dans les médias

Une conférence de presse a été organisée le 6 décembre à l'occasion de la journée mondiale anti-corruption pour notamment annoncer l'envoi d'un questionnaire aux candidats aux élections municipales 2008. Tout au long de l'année, l'intérêt des médias pour les travaux de TI (indices, rapport mondial) et TI France (questionnaire élections présidentielles) s'est

confirmé. Les communiqués publiés sont toujours repris par une partie de la presse et des radios nationales et TI France est régulièrement sollicitée par des journalistes pour réagir sur l'actualité ou contribuer à des dossiers consacrés à la transparence et à la corruption. Globalement, la visibilité de TI France auprès des médias nationaux semble progresser d'année en année. Celle de Transparency International demeure très bonne.

7. Vie de l'association

7.1. Relations avec Transparency International

Avec les autres sections de TI concernées et sous la coordination du secrétariat international, TI France a contribué à la réalisation de deux rapports d'évaluation portant :

- pour le premier, sur la mise en œuvre de la convention OCDE de 1997 par chacun des pays signataires ; ce rapport salue notamment la mise en œuvre de la convention par la France et pointe du doigt la Grande-Bretagne et le Japon ;
- pour le second, sur la mise en œuvre des engagements pris depuis 2002 par le G8 en matière de lutte contre la corruption et la circulation des capitaux illicites ; ce rapport et le travail de plaidoyer des représentants de TI présents au sommet de Heiligendamm ont probablement contribué à ce que ces thèmes figurent en bonne place dans la déclaration finale du sommet.

Ces deux projets illustrent tout l'intérêt des actions groupées au sein du réseau TI. Celles-ci sont facilitées par la modernisation, toujours en 2007, de l'intranet mondial que partagent les 80 sections nationales et toute l'équipe du secrétariat international.

TI France était représentée à l'assemblée générale annuelle de Transparency International qui s'est tenue en octobre à Bali (Indonésie) et à la rencontre annuelle des sections européennes et d'Asie centrale de TI qui s'est tenue en mai à Bakou (Azerbaïdjan). Ces rencontres se révèlent toujours très précieuses en termes de dynamique du réseau et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Signalons enfin qu'en 2008, le comité d'accréditation de Transparency International examinera le renouvellement de l'accréditation de TI France.

7.2. Cotisations

En 2007, 75 membres individuels se sont acquittés de leur cotisation à TI France, soit un recul par rapport à l'année 2006 lors de laquelle avaient été enregistrées 86 cotisations.

20 personnes morales (entreprises et associations) ont souscrit une adhésion à TI France. Parmi elles, on note l'adhésion du groupe Natixis.

7.3. Conseil d'administration

Trois administrateurs ont rejoint le Conseil en 2007 :

- Anne-Marie Ducroux, consultante, ancienne présidente de 2002 à 2006 du Conseil National du Développement Durable, dont TI France est membre
- Anne-José Fulgèras, conseiller du président de Natixis, ancienne chef du pôle financier de Paris de 1995 à 2000, membre du collège d'experts de TI France

- Pierre-David Labani, journaliste, chef du secteur « économie » à Liaisons Sociales, ancien secrétaire confédéral de la CFDT, membre de TI France, rapporteur du groupe de travail de TI France sur le *whistleblowing*.

II. Objectifs 2008

Pour la période 2007-2009, les actions de Transparence-International (France) privilégient trois champs d'intervention :

- les entreprises avec le développement des partenariats et l'amélioration de l'information des membres,
- le monde de l'enseignement avec l'organisation de nouveaux colloques pluridisciplinaires et l'initiation de nouvelles actions (support pédagogique pour l'enseignement secondaire),
- la vie politique et l'action publique

1. Objectifs sectoriels

Entreprises

Les priorités 2008 sont de poursuivre et amplifier les partenariats avec les entreprises, de réaliser une enquête sur la prévention de la corruption dans le secteur pharmaceutique, de créer un groupe de travail sectoriel dans le domaine bancaire et de rencontrer les représentants de chacune des entreprises membres de TI France pour faire le point sur leurs démarches éthiques.

Monde de l'enseignement

En 2008, TI France organisera la 3^e édition de son colloque universitaire. Un autre projet a trait à la réalisation d'un ouvrage sur la lutte contre la corruption à destination du grand public. Enfin, il est prévu de lancer de premières interventions pilotes de sensibilisation dans les collèges et lycées.

Vie politique et action publique

Dans ce domaine, TI France se fixe quatre objectifs :

- à l'occasion des élections municipales, envoyer un questionnaire aux têtes de liste candidates dans les 38 villes de plus de 100 000 habitants, afin d'informer les électeurs sur leurs engagements en matière d'intégrité et de transparence
- concrétiser la signature du pacte de transparence par une collectivité locale.
- suivre la mise en œuvre des engagements électoraux que le Président de la République a pris en réponse au questionnaire de TI France
- initier des contacts avec les agences de notation travaillant sur l'évaluation des démarches de développement durable des collectivités locales dans le but d'être une force de proposition sur le volet « prévention de la corruption » des référentiels utilisés.

2. Groupes de travail

Le groupe de travail « secret défense » publiera ses recommandations en 2008. Il sera par ailleurs proposé à Transparency International de lancer un travail de droit comparé sur les législations anti-corruption. Les réflexions sur les moyens de la justice française d'une part, et sur le lien entre cybercriminalité et blanchiment d'autre part, seront poursuivies. Enfin, un groupe de travail devrait se charger, en liaison avec la Chancellerie, de poursuivre le travail initié en 2006 en vue de constituer une base de données juridiques et d'assurer une veille juridique.

3. Communication et relations avec les médias

Les actions de communication visent les trois cibles suivantes : les membres actuels et futurs, les différents acteurs de la lutte contre la corruption (actions de mobilisation et d'influence auprès de la société civile, des pouvoirs publics, des entreprises, des organisations internationales et du monde de l'enseignement) et le grand public (actions de sensibilisation). En 2008, il est envisagé :

- d'organiser 4 réunions publiques durant l'année pour l'ensemble des membres et partenaires de TI France,
- de mettre en ligne début janvier le nouveau site Internet,
- d'adresser un questionnaire de satisfaction aux membres de l'association
- de créer un bulletin d'information électronique mensuel à destination des membres de l'association

Par ailleurs, la publication de la Lettre de Transparence sera poursuivie.

* * *